

## Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de L'Éguille-sur-Seudre

Par délibération du 29 juin 2022, le Conseil Municipal de la Commune de L'Éguille-sur-Seudre a approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal.

Cette délibération est affichée pendant 1 mois à compter du 08 juillet 2022.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ces documents seront également disponibles sur le site internet communal : [www.leguille.fr](http://www.leguille.fr)